

Registre n°: Scellén n°: 52220
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue des Tombes 11.
4557 Fratures
 PROPRIETAIRE: (Nom - Prénom)
 Adresse:
 DEMANDEUR: Dewellars
 Adresse: Rue de la croix 44 4577 Charet - Base
 INSTALLATEUR: Dewellars
 Adresse: Idem
 TVA n°: 0474 672 965



GRD: Int. Tommesens Compteur n°: pas encore Index: place Code EAN:

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: A0961 - Mesureur d'isolement n° SGS: A0961 - Mesureur de continuité n° SGS: A0961
 Schéma liaison à la terre: TT - TN - TT Procédure technique: (RGIE art. 86) TEC EE 102
 Date du contrôle: 8/1/08 (RGIE art. 87/86) TEC EE 211 212
 Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur)
 visite de contrôle périodique (RGIE art. 271 et 271 bis) (RGPT art. 262) (Prescriptions distributeur)
 Ancienne installation: visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art. 276) (Prescriptions distributeur) (Information importante au verso)
 Type d'installation: Existante - Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Chantier:
 Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres...), compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation résidentielle,
 Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - ~~1.1.03~~ - BA4/BA5: Oui/Non
 Raccordement: Tension: 3 N 400 V AC-DC; Protection raccordement: Existante: A - Prévue: 32 A
 Câble alimentation tableau principal: 4 x 10 mm², type: V0.5; Inter. général: 40 A, type: A
 Type prise de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal
 Nombre de tableaux: 2; Nombre de circuits term.: 43; Ra = 6 Ω; Ri tot = 121 M. 2

DESCRIPTION: Voir schéma en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
<u>Voir Schéma</u>		

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
<u>40</u>	<u>3000</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
<u>Voir Schéma</u>		

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: Bon - ~~Infractions - Remarques~~
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: Bon - ~~Infractions - Remarques~~
- Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - salle d'eau - lave-vaisselle - séchoir - boiler - salle de douche: Oui - Non
- Eclairage TBTS placé: Oui - Non
- Chauffage électrique placé: Oui - Non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: Bon - ~~Infractions - Remarques~~
- Etat du matériel électrique: Bon - ~~Infractions - Remarques~~
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: Bon - ~~Infractions - Remarques~~
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: Bon - ~~Infractions - Remarques~~
- Matériel électrique fixe et mobile: Bon - ~~Infractions - Remarques~~
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test via un courant de défaut: Bon - ~~Infractions - Remarques~~

INFRACTIONS - REMARQUES:
Non

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
 L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur, sous réserve de (voir verso 1). Le DPCDR général est - ~~est~~ plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.
 L'installation est ~~pas~~ conforme aux prescriptions du RGIE. Le DPCDR est - ~~est~~ plombé (voir verso 2).
 Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /

L'INSPECTEUR: N° + nom + signature: Vandenberghe 561
 NOM - FONCTION/QUALITE: Vu inspecteur à la date ci-dessus: [Signature]
 VISA DU DISTRIBUTEUR: POUR INTERMÉDIAIRE: [Signature]
 DATE: 8/1/08
 Feuillelet n° 128692 BLEE10.10F-05/02/07